



Commune de Volvic (Puy-de-Dôme)

## AVIS D'INFORMATION

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2023, la Commune de Volvic met en œuvre la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

Il s'agit de recenser les concessionnaires ou leurs éventuels héritiers afin de les inciter à mieux entretenir leurs emplacements.

Cette procédure concerne les concessions délivrées depuis plus de 30 ans, dont la dernière inhumation date de plus de 10 ans, et qui ont cessé d'être entretenues.

Cette procédure qui débute le 04 mai 2023, se prolongera pendant deux ans et demi, durée pendant laquelle toute famille concernée pourra faire parvenir ses observations au secrétariat de mairie.

Les familles intéressées dont la concession est signalée par une plaque individuelle d'information sont vivement invitées à se faire connaître dans les meilleurs délais.

Fait à Volvic, le 04 mai 2023

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

